

# **Parlons Vélo ! Municipales 2020**

## **Questionnaire pour Maubeuge**

— version provisoire du 20/01/2020 à 09:52 —

### **Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat**

#### **Action n°1 :**

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *Le Plan Vélo de Maubeuge doit être en cohérence avec un Schéma Directeur Cyclable de la Sambre [SCDS] que le SMTUS doit définir et que les élus maubeugeois doivent exiger du SMTUS. Le Schéma Directeur Cyclable de la Sambre est une priorité du PDUS – Plan de Déplacements Urbains de la Sambre adopté en mars 2019 après 20 ans de réflexions.*

#### **Action n°2 :**

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 5 fois par an.

*Demander également au SMTUS de désigner une personne responsable Vélo. Demander à la CAMVS - Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre, l'ADUS - Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre ainsi qu'au SMTUS que Droit Au Vélo – Maubeuge Sambre-Avesnois soit associée à leurs travaux concernant les projets aménagements et la mobilité.*

#### **Action n°3 :**

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

*Les former également à la prise en compte des piétons dans la ville et à l'écomobilité.*

### **Développer un réseau cyclable cohérent**

#### **Action n°4 :**

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : La route D195 entre Hautmont et Maubeuge, l'avenue Jean Jaurès, la route de Feignies, la route de Mons, la route d'Elesmes, la route d'Assevent, la route d'Avesnes, le futur contournement routier de Maubeuge.

#### **Action n°5 :**

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : la gare, les établissements scolaires, les équipements municipaux et les administrations [CAF, Pôle Emploi, Hôtel des impôts...], théâtre, piscines, stades, les communes périphériques...

#### **Action n°6 :**

Mettre le vélo au cœur des nouveaux projets d'aménagement dans les quartiers et le centre-ville ainsi que la marche.

### **Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous**

#### **Action n°7 :**

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Définir un plan de circulation afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air, favoriser les mobilités douces et apaiser la circulation en réduisant la vitesse de la voiture dans la ville. Hiérarchiser le réseau viaire en rues structurantes,

rues de desserte et rues de proximité : rue de transit 50km/h, rue de desserte 30km/h et rue de proximité zone de rencontre.

**Action n°8 :**

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

**Action n°9 :**

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

## **Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**

**Action n°10 :**

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les “arrache roue”) dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

**Action n°11 :**

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

**Action n°12 :**

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

**Action n°13 :**

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

*L'installation d'arceaux vélo sur les cinq à dix mètres devant les passages pour piéton offre un stationnement vélo à la fois abondant et facilement repérable pour les cyclistes : plus besoin de tourner en rond pour trouver une place pour son vélo ! Implanter du stationnement vélo aux abords des passages piétons est également stratégique pour la sécurité des piétons qui les empruntent. Remplacer le stationnement auto et deux-roues motorisés par du stationnement vélo permet de sécuriser les piétons en leur permettant de mieux voir et d'être mieux vus.*

**Action n°14 :**

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

**Action n°15 :**

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

*Créer une Maison du Vélo et de l'Ecomobilité au sein du Pôle d'Echanges Multimodal [un projet retenu dans le PDU].*

**Action n°16 :**

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

*Créer une Maison du Vélo et de l'Ecomobilité [un projet retenu dans le PDU] au sein du Pôle d'Echanges Multimodal.*

*Soutenir Droit Au Vélo – ADAV, Tous A Vélo [AGIE], Synergie*

**Action n°17 :**

Mettre des locaux à disposition de l'association Droit A Vélo – ADAV et l'aider à développer un atelier mobile pour intervenir dans les quartiers. Doter cette association d'une machine à graver contre le vol..

**Action n°18 :**

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

*Les élus maubeugeois doivent soutenir la création d'une Maison du Vélo et de l'Ecomobilité au sein du Pôle d'Echanges Multimodal. Cet objectif est inscrit dans le PDU de la Sambre.*

**Promouvoir une culture vélo****Action n°19 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

*Les enfants des classes de CM2 doivent pouvoir se déplacer en autonomie à vélo et notamment pour se rendre au collège à vélo.*

**Action n°20 :**

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

*Au moins une piste dans la commune à l'image du skate-park dans les remparts.*

**Action n°21 :**

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

**Action n°22 :**

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

**Action n°23 :**

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

**Action n°24 :**

Créer une "journée sans voiture".

**Action n°25 :**

Créer une "fête du vélo".

**Action n°26 :**

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable  
Après chaque rénovation de voirie concertée avec les habitants..

**Action n°27 :**

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

*Réserver une page pour la mobilité active et l'écomobilité dans chaque numéro du magazine de la ville.*

*Exiger du SMTUS une communication sur ses activités et que les réunions de son assemblée soient annoncées publiquement et ouvertes au public.*